



Angers, le 5 juillet 2019

## Loi Pinel : la ville d'Angers obtient son classement en B1

**La ville d'Angers vient d'obtenir son classement en zonage B1, ce qui signifie qu'elle est de nouveau éligible au dispositif de défiscalisation sur l'investissement locatif, dit Loi Pinel. Le décret a été publié au Journal Officiel du jeudi 4 juillet.**

« C'est une excellente nouvelle pour notre ville », déclare Christophe BÉCHU, maire d'Angers, « Avec tous les parlementaires concernés, nous avons défendu la réalité du dynamisme économique et démographique de notre territoire. Je suis heureux qu'ensemble nous ayons obtenu gain de cause ».

Le 28 mai dernier, Christophe BÉCHU avait profité de sa rencontre avec le Président de la République, Emmanuel MACRON, lors de sa venue à Angers dans le cadre du Grand débat.

Lors d'un tête-à-tête, le maire d'Angers avait sensibilisé le Chef de l'Etat à la nécessité qu'Angers soit classée B1. Ses arguments ont reçu un écho au plus haut sommet de l'Etat. « J'avais insisté auprès du Président sur l'utilité d'avoir un classement cohérent, sachant que nous sommes dans une dynamique jamais connue. Ce nouveau zonage est une juste reconnaissance de l'attractivité retrouvée de notre territoire et de son développement économique extrêmement positif pour l'emploi ces dernières années ».

Depuis 2003, les communes sont classées par zones en fonction de la tension du marché.

Le classement B1 va avoir de multiples effets bénéfiques pour Angers :

- Il va augmenter et diversifier l'offre de logements disponibles ;
- Il va permettre à un plus grand nombre d'Angevins d'accéder à la propriété dans le neuf en relevant les plafonds des prêts à taux zéro ;
- Il va faciliter le financement des logements sociaux.

Ce nouveau zonage aura également des retombées très positives pour l'écosystème du territoire angevin :

- Il va créer des emplois dans le secteur de la construction ;
- Il va accélérer et faciliter la mixité sociale par la production de logements privés dans les quartiers en renouvellement urbain ;
- Il va favoriser l'exigence de qualité architecturale.